

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 20 AOÛT 1847.

L'HISTOIRE DU CANADA PAR F. X. GARNEAU,
JUGÉE PAR ISIDORE LEBRUN.

Nous reprenons aujourd'hui la suite de nos remarques sur l'appréciation de l'Histoire de M. Garneau par M. Lebrun. C'est aux dîmes que M. Lebrun veut faire la guerre ; les dîmes, selon lui, sont une véritable tyrannie. " La dîme, dit-il, alors que l'argent monnayé était ce qu'il y avait de plus rare en Canada, fut comme une nécessité. Louis XIV la fixa au vingt-sixième, malgré l'opposition du clergé, qui prétendait la percevoir au treizième. Depuis que la culture a fertilisé le sol incessamment agrandi par les défrichements, la dîme est devenue un impôt écrasant, quoique le pays soit jusqu'à présent exempt du souci." Nous rappellerons d'abord à M. Lebrun différents petits faits qu'il ne connaît peut-être pas, ou du moins dont il ne tient ici aucun compte. Cette dîme, qui "est devenue un impôt si écrasant," cette dîme suffit à peine pour faire vivre nos curés. Généralement parlant, les curés n'ont pas à eux plus de £125 à £150 chacun, et très-souvent la dîme est si peu de choses que l'on est obligé de leur accorder un supplément ; autrement ils ne sauraient se soutenir. D'ailleurs que l'on se souvienne bien que, sous le rapport pécuniaire, notre clergé est pauvre, et que, lorsque la dîme est plus forte qu'à l'ordinaire, cet argent ne se met pas en coffre, mais s'emploie en œuvres de charité, en fondations de maisons d'éducation, etc., etc. Tout ceci, nous n'avons pas besoin de le prouver ; l'histoire est là pour parler, les faits sont là sous nos yeux pour attester la vérité de ce que nous venons de dire. Cependant si l'on veut des exemples, qu'on se rappelle bien que l'Archevêché de Québec s'élève en partie par le moyen des fonds fournis volontairement par le clergé ; souvenons-nous qu'à Montréal il y a plus d'un établissement religieux que le clergé a fait élever avec ses deniers ; souvenons-nous que le collège de Nicolet est l'œuvre d'un grand prélat dont les biensfais se font si puissamment ressentir dans le pays et particulièrement dans son diocèse, le diocèse de Québec, où il a fondé plus d'un établissement religieux. Et encore ces semaines dernières, quel spectacle le clergé de Montréal ne vient-il pas de donner au pays en souscrivant un montant de £2000 pour la construction d'un nouveau collège de St. Hyacinthe, dont l'ancien est encore l'œuvre d'un prêtre, d'un bon et excellent curé. Que de privations ces bons prêtres ne devront-ils pas s'imposer pour acquitter cette dette d'honneur ! et l'on dit encore que la cupidité conduit le clergé ? Non, M. Lebrun trouvez dans le monde, si vous le pouvez, un corps plus généreux et plus désintéressé que le clergé Canadien ! D'ailleurs le peuple qui paye la dîme, qui soutient ses prêtres, le peuple ne se plaint pas à ce sujet. Il ne dit jamais que c'est un "impôt écrasant," au contraire très-souvent on le voit venir offrir à son curé, outre la dîme ordinaire, le 26ème, de certains produits sur lesquels la dîme n'est pas imposée. Et l'on osé dire après cela, que le peuple est accablé par la dîme, que c'est une véritable oppression ! Encore une fois, la dîme, que le prêtre retire, suffit à peine à sa subsistance, et n'est pas, comme le dit M. Lebrun, une dîme qui rapporte au-delà de £270 à chaque curé. Nous allons plus loin, et nous soutenons que jamais le peuple ne voudrait consentir à l'ariénatissement de la dîme, comme paraîtraient le vouloir M. Lebrun et l'auteur de l'ouvrage qu'il apprécie. Nous sommes sous ce rapport dans la même situation que l'Irlande. Le peuple Canadien voudra toujours contribuer lui-même au soutien du clergé ; il voudra toujours que ce soit lui qui le maintienne. Il refusera toutes offres pour faire du clergé le pensionnaire de l'Etat. Un homme à pension, un homme à qui l'on accorde un salaire comme celui que l'on accorderait au

clergé, cet homme ne peut être indépendant ; ou bien, s'il veut conserver sa liberté, s'il ne veut pas se laisser influencer par ceux qui le payent, s'il veut conserver la faculté d'approuver ou de désapprouver les actes de ceux mêmes qui lui accordent cette pension, il s'expose par là même à en être privé et à se trouver sans moyens de subsistance. Ainsi dans le premier cas, il devient asservi ; dans le second, il devient mendiant. Le peuple ne voudra jamais qu'il en soit ainsi ; il ne voudra jamais que le clergé devienne l'esclave du pouvoir, il ne voudra jamais en faire un pensionnaire de l'Etat, et d'un autre côté, il refusera toujours de voir le clergé mendiant. Le peuple Canadien, en un mot, à l'exemple du peuple Irlandais, ne voudra jamais, que d'autres que lui soutiennent le clergé, mais aussi il continuera à faire comme ce même peuple ; il dira que c'est injustice et injustice criante que de lui faire payer le salaire d'un clergé dont les services ne sont pas pour lui. Le clergé lui-même sera comme celui d'Irlande, et ne voudra pas que le pain dont il a besoin lui vienne de la main du pouvoir ; il ne voudra le recevoir que de celle du peuple ! M. Lebrun peut bien, s'il le désire, être d'un sentiment différent, mais qu'il se garde bien de faire croire que le peuple Canadien considère la dîme comme un impôt écrasant. D'ailleurs pour que nos lecteurs puissent juger eux-mêmes dans quel esprit, dans quelles vues et d'après quels principes, a été faite cette appréciation de M. Lebrun, nous allons leur donner quelques extraits d'un ouvrage de M. Lebrun sur le Canada, c'est *Tableau statistique et politique des Deux-Canadas*, publié en 1833. A la page 148, M. Lebrun s'exprime ainsi : " Jamais, dans le Bas Canada, le catholicisme n'a été plus florissant que depuis l'établissement d'autres églises rivales. Le comité du parlement demandait, en 1828, à M. J. Neilson, député à Londres : ' L'église catholique fait-elle quelque tentative de prosélytisme ? — Non, répondit ce syndic de l'église protestante à Québec ; je crois que les membres de son clergé sont les gens qui y visent le moins. En général, les catholiques romains du Canada évitent toute conversation sur les matières religieuses. — Ce clergé est-il généralement respecté par ses ouailles ? — Je n'ai jamais entendu personne en parler mal d'une manière générale. — Se mêle-t-il de la politique générale de la province ou d'objets non liés avec sa religion. — Non. Il s'est abstenu de paraître et de voter aux élections. Le clergé catholique pense qu'il ne convient ni à ses intérêts, ni à ses devoirs religieux d'avoir rien à débattre avec la politique.' "

" Malheureusement il n'en est plus ainsi : non que les principales vertus chrétiennes soient désavantagées parmi les prêtres du Canada. En général, ils pratiquent la bienfaisance, leurs mœurs se conservent purées, ils sont appliqués à leurs devoirs, et animés du patriotisme canadien. Mais les tribunes de Paris et de Londres ont des bâches dans le parlement de Québec, et une partie de ce clergé paraît se pencher de l'esprit d'opposition aux progrès sociaux qui dirigent les clergés anglican et gallican. L'évangile est la grande charte de toutes les églises du nord de l'Amérique ; mais autant le culte de la plupart recherche la simplicité, autant une pompe toute italienne est déployée pour les cérémonies catholiques. La province n'a pas assez de ses revenus pour ses travaux publics, et la dîme absorbe une sorte partie de ses ressources. Il faudrait abjurer les doctrines qu'y sema le jésuitisme, et les images du cordialisme sont incessamment restaurées : les confréries de toutes bannières et de toutes pratiques pullulent."

Il suffirait de ces lignes pour faire comprendre à nos lecteurs à quel homme ils ont affaire dans la personne de M. Lebrun. Mais nous voulons montrer dans tout son honneur le langage dont se sert cet auteur en parlant du St. Siège. Parlant des prélates de France, exilés pendant la révolution et revenant au pays, il ajoute à la page 166 : " L'ignorance ou l'immoralité de quelques-uns n'empêchent pas qu'on les nommât à la direction de grandes écoles ; d'autres, repartissant dans les principales églises, persécutèrent des inférieurs qui remarquaient que l'exil leur avait appris fort peu, et leur avait fait beaucoup oublier. Les foudres du Vatican, errantes, frôlent anvers du trône impérial, et il leur reste encore assez de force pour que l'excommunication ramène le fanatisme."

Un peu plus loin, et c'est ici notre dernière citation, M. Lebrun, parlant du clergé français depuis 1830, s'adresse ainsi au peuple français, en lui donnant par dérision le titre d'irreligieux : " Le fanatisme